

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Octobre 2019

Date de convocation : 22/10/2019

Affiché le 31/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 octobre à 20 h 05, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence du Maire, Patrick LIEGEON.

Étaient présents : Mme FAGIANI, MM. LIEGEON, PACQUELET et VUILLARD

Étaient absents excusés : M. BERGER donnant procuration à M. VUILLARD, Mme COUTURIER donnant procuration à Mme FAGIANI, M. JOURDIN donnant procuration à M. PACQUELET

Étaient absents: Mme VIONNET, MM. ILLICETO, REMONNAY et CANNELLE

Secrétaire de séance : M. PACQUELET

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 24 octobre 2019.

BUDGET / FINANCES

*** Décisions modificatives, Budget commune**

Pour permettre la réalisation de plusieurs écritures comptables, il est nécessaire de modifier le budget initial comme suit :

- Achat de chaises pour l'église

Article 2184 : + 867 € 60

Article 21538 : - 867 € 60

- Formation secrétaire

Article 6184 : + 1380 €

Article 022 : - 1380 €

+ Remboursement des frais de déplacement

Article 6256 : + 500 €

Article 022 : - 500 €

*** Décisions modificatives, Budget eau**

Pour permettre la réalisation de plusieurs écritures comptables, il est nécessaire de modifier le budget initial comme suit :

- Compteurs eau, factures résiduelles suite à une erreur de FransBonhomme

Article 2318 : + 867 € 92

Article 2315 : - 867 € 92

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise les modifications budgétaires proposées
- prend acte de l'utilisation du budget dépenses imprévues
- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

*** Taxe d'aménagement**

Le taux actuel étant de 5 %, les membres du conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier ce taux.

* L'ordinateur du secrétariat étant « très lent dû à un manque de puissance », il convient de le remettre à niveau. Un devis a été réalisé pour un montant de 566 € HT.

ECONOMIE / TOURISME

*** Bilan provisoire de la saison 2019**

Observation d'une baisse du CA de 10 %, par rapport à une année 2018 exceptionnelle, aussi bien pour le camping que pour l'aire de camping-cars.

La commission tourisme se réunit le 7 novembre prochain pour un bilan définitif.

PATRIMOINE / URBANISME / TRAVAUX / VOIRIE

*** DP et PC en cours**

DP de M. Molé, avis positif

DP de M. Mercet, en cours d'instruction

DP de Mme Schmidt, en cours d'instruction

PC modificatif de M. Vieille Girardet, en cours d'instruction

PC de M. Pacquelet, en cours d'instruction

*** Affaires juridiques**

Réception du mémoire en défense de l'avocate de la commune pour le recours de M. Vionnet P. et de M. Vernerey J.

*** Eglise**

Réception de la note de synthèse de l'expert judiciaire concernant l'affaire ICM contre la commune.

*** Aménagement de la RD et de la voirie communale : avant-projet**

Le conseil municipal a étudié les plans proposés par secteur par le cabinet de maîtrise d'œuvre JDBE ainsi que les estimatifs afin de faire remonter les dossiers de subvention.

Aménagement RD 129 (en lien avec le STA – service départemental des routes) :

- Le secteur SUD direction Labergement et celui de la route de Malpas n'ont pas été modifiés depuis juillet si ce n'est que l'écluse prévue sur la RD pour faire ralentir et diminuer la vitesse a été raccourcie de quelques mètres. En attente de la rétrocession de la parcelle AB 113..
- Le secteur Nord a été réévalué de façon à ce que le trottoir prévu à l'origine, côté gauche de la route en sortant de St Point soit réalisé à droite ; Les limites parcellaires vont être redéfinies avec les riverains. Cette solution outre des coûts moindres offre les avantages au niveau faisabilité, continuité avec la mise en place d'un trottoir le long de la Rd dans le centre du village devant le mur (propriété Cannelle Remonnay). Il va permettre aussi de relier la rue Camille Vionnet à la rue du Port avec un passage piéton comme il existe actuellement.
- La traversée du village sera reprise : couche de roulement et enrobé seront remis à neuf par le département.

Aménagement de la voirie communale : mise en place de bordures et de liaisons douces

- Route de Malpas : le projet présenté en juillet n'est pas modifié.

- Rue de la Rochette, il est prévu de modifier le carrefour avec une seule entrée-sortie, des bordures seront mises en place en remontant jusqu'au carrefour avec la rue de Saugeon
- Rue du Port et du Lac, une liaison douce sera aménagée avec un marquage au sol et la mise en place de barrières en bois.

Une réunion de la commission patrimoine, travaux est prévue le 21 novembre matin avec le cabinet JDBE, la CCLMHD, le syndicat Très Haut Débit. Les membres extérieurs sont conviés à cette réunion. Les parcelles 91, 92 et 93 seront bornées pour déterminer l'emprise des travaux envisagés.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide l'avant-projet

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

*** Fibre optique**

Les études sont en cours. Les travaux devraient débuter en 2020, à coordonner avec les travaux d'aménagement.

*** Autres dossiers**

Un arrêté d'alignement pour la parcelle AB22 a été transmis par le géomètre.

* Un devis a été demandé à l'entreprise Biesse pour l'égagage et la taille des haies au carrefour de la rue des Frênes avec la route de Malpas.

AGRICULTURE / BOIS / FORETS

*** Coupe de bois exercice 2020**

L'assiette de coupe prévue est 650 m3 dont 600 m3 de résineux dans la parcelle 11.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de l'assiette de coupe de l'ONF

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

EAU

*** Facturation eau 2018 – 2019**

Certains index d'abonnés n'ayant pas été mis à jour, 5 factures ont été régularisées.

*** Branchement résidence Séverine**

Suite à un problème de branchement entre la résidence Séverine et le 4 rue du Port, à des fins de régularisation, il est nécessaire de rembourser l'excédent facturé.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le remboursement

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

*** Réception des travaux station de chloration aux Grangettes**

La réception aura lieu le 13 novembre prochain à 10h30. Les membres de la commission eau potable sont invités.

PERSONNEL

* Le comité médical se réunit le 4 novembre prochain concernant la prolongation en longue maladie de l'employé communal, qui a par ailleurs fait valoir ses droits à la retraite à partir du 30/04/2020. En attendant que son remplacement soit effectif, un CDD sera conclu à avec M. Bole Richard.

*** Protection complémentaire des agents**

Le comité technique a validé la proposition du conseil municipal, à savoir une participation de 15 € mensuel pour la santé et 8 € mensuel pour la prévoyance.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la protection complémentaire des agents
- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

FETES / ANIMATIONS / CEREMONIES / MANIFESTATIONS

* Cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures au Monuments aux Morts et sera suivie d'une réception à la Mairie.

* Repas des bénévoles de la journée sans voiture aura lieu le 8 novembre à Malbuisson à 19h30.

QUESTIONS DIVERSES

*** Recensement de la population**

Dans le cadre de la campagne de recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier et 15 février 2020, il convient de recruter un agent recenseur. Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la Mairie.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à nommer par arrêté les agents recenseurs et le coordonnateur communal
- nomme Mme Emilie SENECHAULT coordonnateur des opérations

* La borne de recharge des véhicules électriques est disponible.

*** Location de la salle du camping**

Un planning de réservation de la salle a été mis en place et le contrat de la salle a été mis à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire, Patrick LIEGEON